

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

Rendez vous sur notre site Internet



Le référent handicap intervient dans le strict respect des principes éthiques et déontologiques de sa profession et garantit la confidentialité des échanges.

ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE & AU RENOUVELLEMENT DES RQTH

À DESTINATION DES AGENTS
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SECRÉTARIAT DES ACCOMPAGNEMENTS
INDIVIDUELS



medecine2@cdg51.fr
03.26.69.99.17



LA RQTH QU'EST-CE QUE C'EST ?

La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) est accordée à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.

La RQTH vous fait bénéficier d'aménagements des conditions de travail ou du poste de travail :

- **adaptation des horaires et modalités de travail** (ex: télétravail) ;
- **adaptation du poste de travail** par un soutien humain, ou l'achat de matériel adapté (fauteuil ergonomique, téléphone ou logiciels spécifiques) que l'employeur peut faire financer, au moins en partie, par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

La RQTH est attribuée pour une durée d'un à dix ans ou sans limite de durée dans certaines situations.

INTÉRÊTS DE LA RQTH

La RQTH dans la fonction publique peut vous faire bénéficier :

- d'une **priorité d'accès à des formations financées** par votre compte personnel de formation (CPF) ou/et par le FIPHFP, ou d'une orientation vers des dispositifs adaptés d'accompagnement et d'insertion/reclassement en milieu dit « ordinaire », ou en milieu dit « protégé » ;
- de l'**obligation d'emploi des travailleurs handicapés** ;
- de l'**accès à un bilan de compétences** adapté à votre situation et à des formations qualifiantes ;
- un **aménagement de concours** ou d'un recrutement contractuel spécifique pour l'accès à un emploi dans la fonction publique.

INFOS PRATIQUES



La constitution d'un dossier de demande RQTH à la MDPH et son traitement prennent du temps.

Il vous est conseillé de vous en occuper dès que des besoins se font sentir.

Cette prestation est **financée par le conventionnement** entre le FIPHFP et le CDG. Elle est donc sans surcoût pour la collectivité ou l'agent.



Dans le cadre de l'accompagnement à la demande RQTH, **l'employeur n'est pas nécessairement informé de l'ouverture du service.**

DOCUMENTS ESSENTIELS À FOURNIR

- Un certificat médical de moins de 6 mois adapté aux demandes MDPH
- Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité
- Une photocopie d'un justificatif de domicile



OÙ SE RENCONTRER ?



Les référents handicap du Centre de Gestion sont en mesure de vous recevoir au sein du Pôle Santé et Prévention à Châlons-en-Champagne ou au cabinet médical du Centre de Gestion à Reims.



Centre de Gestion de la Marne

11 rue Edmond Buat 51000 Chalons-en-Champagne



Cabinet médical du Centre de Gestion

7 place Maurice Utrillo 51100 Reims